

ÉCOLE DE MUSIQUE CHARLES LAFON

TARIFS DES COURS - ANNÉE 2019-2020 - ADULTES

	âge mini	Durée cours	type de cours	Adhésion	Cotisation trimestrielle (1 année d'enseignement = 3 trimestres)	
				obligatoire (1)	Résidents d'Ille-sur-Tet	Résidents extérieurs
instrument 1h	adultes	1 h	individuel	Adhésion obligatoire :45 € par élève,20 € pour le deuxième élève membre du même foyer, 15 € pour le troisième élève membre du même foyer	300 €	320 €
instrument 1/2h	adultes	30 mn	individuel		180 €	200 €
instrument 1/2h + Formation Musicale***	adultes	30 mn + 1 h	individuel + collectif ***		195 €	205 €
Formation Musicale seule pour adultes	adultes	1 h	collectif 3 élèves maxi		120 €	140 €
M.A.O. - techniques d'écriture de partition	adultes	1 h	collectif 3 élèves maxi		120 €	140 €
M.A.O. - techniques Home Studio <small>(sur ordinateur couplé à une console 32 pistes, midi et audio)</small>	adultes	45 mn	individuel		300 €	320 €
Atelier d'ensemble Adultes niveau 2e cycle requis	adultes	2 h	répétition collectif		60 €	60 €
Accès libre aux ordinateurs de l'école de musique <small>sous réserve de disponibilité de la salle et d'acceptation d'une convention d'utilisation.</small>	adultes	-	-		tarif adhérent * : 10 € / heure - 30 € la 1/2 journée - 50 € la journée ----- tarif cotisant ** : gratuit	
Accès libre au Studio d'Enregistrement de l'école de musique <small>sous réserve de disponibilité de la salle et d'acceptation d'une convention d'utilisation.</small>	adultes	-	-		tarif adhérent * : 20 € / heure - 60 € la 1/2 journée - 100 € la journée ----- tarif cotisant ** : 10 € / heure - 30 € la 1/2 journée - 50 € la journée	

* adhérent = membre à jour de son adhésion (45 €) ne suivant pas de formation ** cotisant = membre suivant une formation instrument, MAO ou Atelier *** le cours de FM collectif peut être en commun avec les mineur

Le total des cotisations (3 trimestres) + l'adhésion annuelle doivent être réglés en début d'année scolaire. Vous pouvez faire 3 chèques qui seront encaissés au début de chaque trimestre. **Voir conditions au dos.**

e-mail : contact@musille.fr - Tél. : 04 68 84 12 91 (laisser un message) - Association École de Musique Charles Lafon - 20 avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt

■ L'adhésion à l'association et la cotisation aux cours sont exigibles intégralement à la date de début des cours. L'adhésion et la cotisation ne seront plus remboursables en cas de désistement ou exclusion de l'élève, (sauf cas de force majeure saisi par le Conseil d'Administration). Il est possible d'obtenir un échelonnement du montant total en 3 fois maximum (échéances à chaque début de trimestre). En cas de non paiement de la cotisation dans les délais, l'exclusion de l'élève pourra être prononcée.

■ L'apprentissage de la musique demande une certaine discipline. Tout élève ayant un comportement susceptible de troubler le bon déroulement des cours sera rappelé à l'ordre. En cas de récidive, l'École de Musique Charles Lafon pourra prononcer son exclusion temporaire ou définitive.